

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587 Numéro SIREN : 399 506 641 Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 101422

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 9 heures 30,

Les associés de la société **ATALIAN CLEANING** se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, au siège de la société, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société Monsieur Tarek SEHNAOUI, en sa qualité de Président de la Société.

La société **ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY**, représentée par Monsieur Franck JULIEN est désignée comme secrétaire.

La société **EY & ASSOCIES** et la société **AUDIT BUGEAUD**, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le présent procès-verbal étant signé par les deux associés de la société, il n'est pas établi de feuille de présence.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion sur les comptes sociaux
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions entre parties liées
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Après présentation des éléments suivants :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions entre parties liées

Vote sur les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Dépenses somptuaires,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution des dividendes,
- Approbation des conventions conclues par la Société avec des parties liées,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et les rapports des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître bénéfice de 21 796 429.19 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION Dépenses article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne comportent pas de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 796 429.19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 796 429.19 euros
Affecté au compte Report à nouveau	21 796 429.19 euros
Qui d'un solde créditeur de	20 069 738.70 euros
Est porté à un solde créditeur de	41 866 167.89 euros

Pour rappel : les dividendes versés par la société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Montant du dividende par action
2017	0 €	0 €
2018	25 000 000 €	723,11 €
2019	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions avec les parties liées

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune nouvelle convention avec les parties liées n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Président

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du Président arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une nouvelle période de un (1) an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat est renouvelé dans les mêmes termes que le mandat actuel, le Président ne touchant aucune rémunération au titre de son mandat social. Le Président aura toutefois droit au remboursement des frais raisonnables exposés dans l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

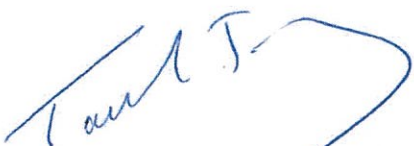
Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

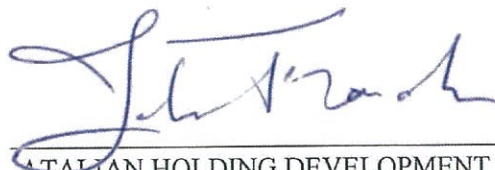
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus a été dressé un procès-verbal signé par les deux associés de la société.



ATALIAN
M. Tarek SEHNAOUI, *Président*
et Président de séance



ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT
AND STRATEGY S.A.
Associé et Secrétaire de Séance
Représentée par Monsieur Franck JULIEN
Administrateur Délégué de FJ
INTERNATIONAL S.A.